

en ont beaucoup souffert, je crois. On m'apprend aussi que ces bruits sont faux. Il est très aisé de leur donner cours, et chacun sait comment ces racontars se transmettent de bouche en bouche et se propagent au loin. S'il n'y a pas eu de plaintes, le public devrait l'apprendre, il me semble, afin que les commissionnaires ne soient plus en butte au reproche de malhonnêteté.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ainsi que je l'ai déjà dit, nous n'avons pas reçu de plaintes, sauf une ou deux de la part de correspondants du Canada.

M. SUTHERLAND: Le budget renferme aussi des crédits qui représentent une forte somme et qui sont destinés à des clubs d'établissements. C'est une pratique nouvelle de la part du département, mais ces octrois ont été d'usage depuis quelque temps en Angleterre. Quelle partie de la somme a-t-on remise à cette fin aux clubs formés dans l'est ou dans l'ouest du pays?

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le président, nous sommes sans cesse occupés ici et dans nos bureaux à répondre à des questions, et nous devrions tâcher d'éviter les redites. La question qu'on me pose est inscrite au Feuilleton et nous n'y sommes pas encore rendus. Les renseignements exigés nécessiteront une grosse somme de travail, et il seront communiqués en temps et lieu. Il est près de cinq heures; si la besogne n'avance pas plus vite que cela, la session ne se terminera pas avant la mi-juillet. Il me paraît suffisant de fournir ce renseignement-là une seule fois; néanmoins, je suis aux ordres du comité.

Quelques DEPUTES: Adopté!

M. SUTHERLAND: Malgré ce que vient de dire l'honorable ministre, je persiste à croire que le comité a le droit de savoir à quels objets le présent crédit doit servir. Que certaine question soit inscrite au Feuilleton, ce n'est pas une raison pour ne point fournir le renseignement demandé. Cette après-midi, le ministre semblait plutôt enclin à prendre une attitude différente à l'égard d'une autre question que le représentant de Swift-Current (M. Lewis) avait amenée sur le tapis; il s'agissait d'une nouvelle publiée par les journaux du matin. A ce moment-là, mon honorable ami (M. Motherwell) était d'avis qu'il faut user de douceur plutôt que de violence. Toute en lui prêtant l'oreille, je ne pouvais m'empêcher de songer à ce qui s'est passé au sujet de l'interdiction de notre bétail en Angleterre.

[M. Sutherland.]

Certes, le mécontentement de mon honorable ami de Swift-Current est tout à fait légitime, et je considère que certains ministres provinciaux ont pris, sans raison bien réelle, une part trop active à la contestation que l'interdiction a suscitée en Angleterre. Jamais, à mon avis, on n'a eu raison de reprocher au Gouvernement canadien de ne se point efforcer d'obtenir la levée de cette interdiction.

L'hon. M. MOTHERWELL: Est-il à la connaissance de l'honorable député que j'aie jamais parlé de l'interdiction en termes blessants? Je ne suis pas comptable de ce que font les ministres provinciaux.

M. SUTHERLAND: Le ministre a dit que mon honorable collègue, au lieu de s'offusquer de l'entrefilet de la *Gazette* de Montréal, aurait fait aussi bien sinon mieux de se formaliser des déclarations faites par des personnes qui le touchent de plus près, et, en manière de justification, il s'est reporté jusqu'à l'élection de 1911. Voyons donc ce qui en est.

Depuis que le Gouvernement a interdit l'importation du bétail canadien en Grande-Bretagne, il n'est pas de ministre qui ne se soit efforcé d'obtenir la levée de cette interdiction. Il y a un an, un député amenait la question sur le tapis par voie de motion, et tout semblait indiquer que le ministre de l'Agriculture tentait alors des démarches afin d'en saisir le gouvernement anglais. Sur ces entrefaites, un ministre d'une province de l'Ouest et un ministre de certaine province de l'Est se transportaient dans la métropole, prenaient une part active à la contestation que l'affaire avait provoquée, ce qui, à mon avis, eut pour effet de mettre gravement obstacle à la levée de l'interdiction.

Je trouve assez singulier qu'à peine de retour au Canada, ce ministre de l'Alberta ait pris part à une élection dans sa propre province et que les électeurs, au lieu de ratifier sa manière d'agir, l'aient honteusement chassé du pouvoir. Un peu plus tard, une autre élection générale avait lieu.

M. le PRESIDENT: Je dois rappeler à l'honorable député que ses observations ne se rapportent pas au crédit à l'étude.

M. SUTHERLAND: Je fais allusion à l'honorable Duncan Marshall, à qui le Gouvernement a confié un emploi qui se rattache au crédit dont le comité est en ce moment saisi.

L'hon. M. MOTHERWELL: Qu'est-il arrivé au chef de mon honorable ami?